

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

Prévention des risques liés à l'amiante pour le personnel opérateur de chantier en sous-section 4

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ; - Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, risque chimique, chute de hauteur, ...) : notamment celles relative à la protection des travailleurs, les dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, les conditions d'élimination des déchets amiantés. <p>Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plateformes pédagogiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ; - Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement. <p>Sont notamment visées :</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une évaluation théorique de vingt minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment : <ul style="list-style-type: none"> - A l'impact de la consommation de tabac et au respect des mesures d'hygiène dans l'exercice de son activité sur les risques de maladies liées à l'amiante; - à la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante et à l'élimination des déchets amiantés, y compris leur transport ; - à la connaissance des matériaux amiantés, des techniques d'intervention les moins émissives en fibres ; - aux limites d'efficacité des équipements de protection individuelle utilisées lors des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, à la valeur limite d'exposition professionnelle et aux modalités de son contrôle, ainsi que les modalités de restitution de chantier ; - à la nature des documents permettant de connaître la présence d'amiante. 2. Une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité

<ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ; - Les procédures de décontamination du personnel et des équipements ; - Les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ; - Connaître le rôle des équipements de protection collective et notamment les dispositifs de ventilation et d'aspiration des poussières à la source. Savoir les utiliser selon les consignes établies. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement ; - Connaître et appliquer les consignes d'hygiène dans la base de vie ; - Utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement - Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisées ; - Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ; - Connaître la conduite à tenir et appliquer les consignes prévues dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication. - Savoir appliquer les mesures prévues au mode opératoire et notamment les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution de 	<p>exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les risques liés à l'intervention ; - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination) ; - Gérer l'élimination des déchets amiantés ; - Réagir en cas d'incident/d'accident ; - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.
--	--

la zone d'intervention et les procédures de contrôle en cours d'intervention.	
---	--